



Montréal, le 21 août 2017



Objet : Demande d'accès à l'information
N/D : 6122.05.598

Monsieur,

La présente est en réponse à votre demande d'accès dans le dossier mentionné en objet.

Veuillez trouver, ci-joint, copie du document *Appel de propositions no 16-611, Qualification d'OBNL pour l'exploitation des kiosques de loterie de Loto-Québec*.

Nous ne pouvons vous donner accès à la liste des organismes à but non lucratif (OBNL) qui se sont qualifiés, dans le cadre de cet appel de propositions pour exploiter des kiosques de loterie de Loto-Québec.

Le processus d'adjudication, tel que décrit dans l'appel de propositions, est présentement en cours.

Par ailleurs, même si ce processus était complété et que les contrats étaient adjugés, ces informations ne pourraient être communiquées puisqu'elles sont confidentielles en vertu des articles 21, 22, 23 et 24 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. À cet égard, nous vous référons aux décisions de la Commission d'accès à l'information traitant de la confidentialité de ce type de renseignements : *Gaëtan Lefebvre c. Loto-Québec* (89 02 08) - décision du 21 décembre 1989 et *Palace Cabaret (9022-1672 Québec Inc.) c. Société des loteries vidéo du Québec Inc. & al* (07 20 94 et 08 01 50) - décision du 5 mars 2009, lesquelles sont ci-jointes.

Vous pouvez toutefois en appeler de cette décision à la Commission d'accès à l'information. Veuillez trouver ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs



Danielle Guillet, avocat
Directeur du Secrétariat corporatif
Responsable adjoint de la Loi sur l'accès à l'information
Loto-Québec et ses filiales



APPEL DE PROPOSITIONS NO 16-611

**QUALIFICATION D'OBNL POUR L'EXPLOITATION DES KIOSQUES DE
LOTÉRIE DE LOTO-QUÉBEC**

TABLE DES MATIÈRES

AVIS DE PARUTION	1
SECTION A – RENSEIGNEMENTS ET INSTRUCTIONS AUX PROPOSANTS, CLAUSES SPÉCIFIQUES ET GÉNÉRALES	
1. Objet de l'appel de propositions.....	2
2. Durée du contrat pour la qualification.....	2
3. Services requis	2
4. Informations supplémentaires	2
5. Préparation de la proposition	3
6. Habilitation sécuritaire / Autorisation d'enquête	3
7. Signature de la proposition	4
8. Remise de la proposition	4
9. Clôture de l'appel de propositions	4
10. Procédure de sélection.....	5
11. Conflit d'intérêts avant adjudication	5
12. Décisions relatives aux propositions.....	6
13. Pratiques anticoncurrentielles.....	7
14. Adjudication des proposants qualifiés.....	7
SECTION B - MANDAT	
1. Contexte :	8
2. Répartition des kiosques :	8
3. Attribution des kiosques.....	9
SECTION C - FORMULAIRE DE PROPOSITION	
Déclaration et engagement.....	10
Habilitation sécuritaire / Autorisation d'enquête	11
Questionnaire	13
Liste des kiosques sélectionnés	17

AVIS DE PARUTION



APPEL DE PROPOSITIONS NO 16-611
QUALIFICATION D'OBNL POUR L'EXPLOITATION DES KIOSQUES DE LOTERIE DE
LOTO-QUÉBEC
CLÔTURE LE : 27 AVRIL 2017, 14 h, HEURE LOCALE

Loto-Québec désire qualifier plusieurs OBNL pour l'exploitation des kiosques de loterie de Loto-Québec à travers la province de Québec afin de maximiser le développement de ses affaires auprès de son réseau de vente.

Toutes les conditions de cet appel de propositions sont contenues dans le document que vous pouvez vous procurer en adressant une demande par courriel à l'adresse suivante : audrey.levasseur@loto-quebec.com, du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h.

Aucune proposition reçue après la date de clôture ne sera acceptée.

Pour être admissible à présenter une proposition, le proposant doit répondre aux critères suivants et fournir les documents spécifiés ci-dessous, sans quoi sa proposition sera automatiquement rejetée :

- avoir obtenu le document d'appel de propositions directement de Loto-Québec;
- avoir au Québec, un établissement où il exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau;
- ne pas être inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- être une organisation à but non lucratif (OBNL) ;

Loto-Québec ne s'engage à accepter quelque proposition reçue et le cas échéant, retiendra les propositions qui répondront le plus adéquatement à ses besoins.

Toute information peut être obtenue auprès de Daniel Richard au numéro 514-499-8619 ou à l'adresse électronique suivante : daniel.richard@loto-quebec.com



André Bergeron
Directeur corporatif
Approvisionnement

Émis le 17 mars 2017

DR/al

SECTION A

**RENSEIGNEMENTS ET INSTRUCTIONS AUX PROPOSANTS,
CLAUSES SPÉCIFIQUES ET GÉNÉRALES**

Avis

Le proposant déclare n'avoir effectué aucune modification au contenu des documents d'appel de propositions qui ont été acquis en format électronique, autre qu'aux endroits qui devaient être spécifiquement complétés par le proposant. Si des modifications aux documents sont constatées, la proposition pourra être rejetée.

1. Objet de l'appel de propositions

L'objet du présent appel de propositions consiste à qualifier plusieurs OBNL pour l'exploitation des kiosques de loterie de Loto-Québec à travers la province de Québec afin de maximiser le développement de ses affaires auprès de son réseau de vente.

2. Durée du contrat pour la qualification

Les OBNL retenues dans le cadre du présent appel de propositions seront qualifiées pour une période de cinq (5) ans, et ce, à compter du 1^{er} juin 2017.

Loto-Québec se réserve le droit de qualifier de nouvelles OBNL en cours de contrat afin de s'assurer d'avoir un nombre suffisant d'OBNL qualifiés pour l'ensemble de son réseau de vente à travers le Québec.

3. Services requis

La description des services requis au présent appel de propositions apparaît à la section B - « Mandat ».

4. Informations supplémentaires

Le proposant a la responsabilité de vérifier tous les documents inclus au présent appel de propositions et de recueillir toute information dont il peut avoir besoin pour préparer sa proposition.

Toute demande d'information doit être faite de telle sorte que Loto-Québec dispose d'un délai raisonnable pour y répondre avant la date de clôture.

Toute demande d'information doit être adressée à :

Daniel Richard
Direction corporative de l'approvisionnement
de Loto-Québec
500, rue Sherbrooke Ouest, 18^e étage
Montréal (Québec) H3A 3G6
Téléphone : 514 499-8619
Télécopieur : 514 982-5580
Courriel : daniel.richard@loto-quebec.com

Toute instruction supplémentaire qui pourrait être transmise à un proposant sera émise sous forme d'addenda signé par le gestionnaire désigné de la Direction corporative de l'approvisionnement de Loto-Québec. Cet addenda sera considéré comme faisant partie intégrante du présent document. Une copie de l'addenda sera transmise à chacun des proposants déjà en possession d'un exemplaire du présent document.

Aucune communication verbale ou téléphonique ne sera retenue comme engageant la responsabilité de Loto-Québec à moins que cette communication n'ait été confirmée par un addenda distribué à tous les proposants.

Advenant le cas où Loto-Québec devait émettre un addenda, il y aura un délai minimum de trois (3) jours ouvrables entre la date d'émission de cet addenda et la date de clôture. Cependant si ce délai ne peut être respecté, la date et l'heure de clôture seront reportées et les proposants en seront informés.

Aucun proposant ne pourra, après la date et l'heure de clôture, invoquer un manque d'information pour excuser la non-conformité ou le manque de précision de sa proposition face aux exigences du présent document.

5. Préparation de la proposition

La proposition doit être présentée sur le formulaire officiel de Loto-Québec. Toute rature ou correction apportée à la proposition doit être parafée.

Le formulaire officiel de Loto-Québec comprend, par ordre de présentation, les documents suivants :

- Déclaration et engagement;
- Habilitation sécuritaire / Autorisation d'enquête;
- Questionnaire;
- Liste des kiosques sélectionnés.

Aucun proposant ne peut prétendre à quelque compensation que ce soit, pour des frais encourus lors de la préparation de sa proposition.

6. Habilitation sécuritaire / Autorisation d'enquête

La formule intitulée « Habilitation sécuritaire / Autorisation d'enquête » de la section C - « Formulaire de proposition » doit être remplie et signée par un responsable autorisé du proposant ainsi que par chaque administrateur de l'OSBL. L'enquête de sécurité sera effectuée seulement pour le proposant (et ses administrateurs) dont Loto-Québec aura retenu la proposition.

En cas de résultat négatif, Loto-Québec se réserve le droit de ne pas octroyer le contrat au proposant.

Aucune poursuite ou autre recours devant quelque tribunal que ce soit ne pourra être intenté contre quelque personne que ce soit en raison de ces enquêtes.

7. Signature de la proposition

Toute proposition doit être signée par le proposant ou par une personne autorisée par lui. Tous les documents faisant partie de la proposition doivent être signés par la même personne. À défaut de respecter ces exigences, la proposition sera rejetée.

L'autorisation de signature doit être :

Pour une société :	Une procuration signée par un associé gestionnaire de la société autorisant le signataire (lui-même également associé de la société) à signer la proposition à moins que la proposition ne soit signée par tous les associés;
Pour une personne morale :	Un extrait certifié d'une résolution de son conseil d'administration.

8. Remise de la proposition

Le proposant doit, avant l'heure et la date de clôture, remettre sa proposition, **imprimée recto verso**, en quatre (4) exemplaires dont un original clairement identifié, dans une enveloppe scellée et identifiée de la façon suivante :

Loto-Québec Direction corporative de l'approvisionnement 500, rue Sherbrooke Ouest, 18 ^e étage Montréal (Québec) H3A 3G6 Appel de propositions no 16-611

Prendre note que nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Le proposant qui désire fournir des explications supplémentaires quant à sa proposition peut joindre à celle-ci un document en quatre (4) exemplaires destiné à cette fin.

Le proposant est seul responsable de la livraison en bonne et due forme de sa proposition à l'adresse et l'étage mentionnés ci-dessus. Seul le reçu émis par la Direction corporative de l'approvisionnement de Loto-Québec sera accepté comme preuve de la date et de l'heure du dépôt de la proposition. **Aucun autre reçu ne sera admissible.**

9. Clôture de l'appel de propositions

La date de clôture du présent appel de propositions est le 27 avril 2017 à 14 h, heure locale.

Aucune proposition reçue après ces délais ne sera considérée.

10. Procédure de sélection

Les propositions conformes pour la qualification des OBNL à la banque d'exploitants des kiosques de loterie de Loto-Québec seront évaluées selon les critères et les facteurs d'appréciation suivants ainsi que la pondération attribuée à chacun :

Critères et facteurs		Pondération
Critères	Facteurs	
Modèle de gestion	<ul style="list-style-type: none">• Gestion de plusieurs kiosques;• Gestion financière, contrôle des coûts d'opération et prévention des pertes;• Gestion du personnel;• Programme de motivation du personnel.	50
Connaissances et expérience en commerce de détail	<ul style="list-style-type: none">• Aspect et apparence du kiosque;• Commercialisation et merchandisage;• Gestion des commandes et des inventaires;• Processus de vente.	50
Total		100
Proposition acceptable 70%		

Le comité de sélection recommandera pour la qualification des OBNL à la banque d'exploitants des kiosques de loterie de Loto-Québec, les propositions ayant obtenu la note de passage de 70%,

11. Conflit d'intérêts avant adjudication

Le proposant doit éviter toute situation qui mettrait en conflit son intérêt propre, soit d'autres intérêts, notamment, mais sans limiter la généralité de ce qui précède, l'intérêt d'une de ses ressources, d'une de ses filiales ou d'un de ses sous-traitants. Si une telle situation se présente ou est susceptible de se présenter, le proposant doit immédiatement en informer Loto-Québec qui pourra, à sa seule discrétion, émettre une directive indiquant au proposant comment remédier à ce conflit d'intérêts ou ne pas retenir la proposition du proposant.

Pour l'application de la présente clause, on entend par « intérêt » toute situation, relation ou avantage en lien avec le présent appel de propositions ou le contrat à être conclu, et qui peut raisonnablement donner l'apparence d'un conflit d'intérêts, être perçu ou être considéré comme étant susceptible d'influencer une prise de décision relativement à l'adjudication du contrat avec le proposant. Le proposant ne peut notamment être dans une situation où un de ses dirigeants a un lien avec une personne qui occupe des fonctions à Loto-Québec directement liées aux biens et services faisant l'objet du présent appel de propositions.

12. Décisions relatives aux propositions

Loto-Québec se réserve le droit de rejeter d'office toute proposition reçue, notamment les propositions incomplètes, non accompagnées des documents requis, non conformes aux présentes instructions ou s'il y a lieu, aux addenda et ce, même si cette sanction n'est pas expressément prévue aux clauses décrivant les exigences que doit respecter le proposant.

Loto-Québec se réserve aussi le droit d'annuler le présent appel de propositions ou de rejeter toute proposition contenant de faux renseignements ou ne contenant pas tous les renseignements requis pour en faire l'analyse. Loto-Québec pourra entre autres annuler le présent appel de propositions si les prix soumis sont trop élevés ou disproportionnés ou s'ils ne représentent pas un juste prix. Loto-Québec peut également rejeter la proposition d'un proposant dont le contrat a déjà été résilié en raison d'une inexécution d'une obligation contractuelle. Elle peut en faire de même si elle a mis en demeure un fournisseur d'exécuter une obligation du contrat et que ce dernier n'y a pas donné suite à la satisfaction de Loto-Québec. Elle peut de plus, rejeter toute proposition d'un fournisseur si un de ses principaux administrateurs, actionnaires ou dirigeants a été partie à une situation litigieuse avec Loto-Québec.

De plus, le versement par un proposant d'une commission, d'un pot-de-vin ou de tout autre avantage de quelque nature que ce soit à un employé ou représentant de Loto-Québec autorisera celle-ci à rejeter sa proposition et dans le cas de l'adjudicataire, à refuser de conclure le contrat ou à le résilier sur simple avis, selon le cas. La présente clause continuera à s'appliquer après l'adjudication du contrat, en ce qui a trait à l'adjudicataire.

Loto-Québec n'est pas tenue de justifier sa décision d'accepter, de rejeter ou de refuser une proposition et telle décision est définitive. Loto-Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse ni toute autre proposition reçue et, le cas échéant, retiendra la proposition qui répondra le plus adéquatement à ses besoins.

Loto-Québec n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers les proposants. Ceux-ci reconnaissent et acceptent qu'ils ne pourront, en aucune façon, contester la décision de Loto-Québec d'annuler le présent appel de propositions ou d'accepter, de rejeter ou de refuser quelque proposition que ce soit, ni lui réclamer du fait de leur proposition aucune compensation ni indemnité.

13. Pratiques anticoncurrentielles

Loto-Québec pourra également rejeter toute proposition qui fait l'objet d'un accord ou d'un arrangement entre plusieurs proposants, relativement aux prix ou à la façon d'établir les prix, à la décision de déposer ou non une proposition ou à la présentation d'une proposition qui n'est pas conforme aux spécifications du présent appel de propositions.

Outre le rejet de la proposition, les proposants contrevenant aux dispositions du présent paragraphe et de la *Loi sur la concurrence* (L.R. 1985, ch. C-34), s'exposent aux sanctions criminelles qui y sont prévues en cas de pratique illégale.

14. Adjudication des proposants qualifiés

Loto-Québec avisera les proposants dont la proposition a été retenue aux fins de la présente qualification.

SECTION B

MANDAT

1. Contexte :

Ayant récemment révisé son modèle traditionnel d'exploitation, Loto-Québec désire qualifier des OBNL pour l'exploitation de ses kiosques de loterie, et ce, à travers la province de Québec. Loto-Québec est à la recherche d'OBNL ayant une expérience en exploitation commerciale dans le commerce de détail québécois, axés sur la performance et capables de livrer une expérience client exceptionnelle.

Les OBNL devront, entre autres :

- Opérer commercialement les kiosques selon les normes et procédures de Loto-Québec tout en assurant une commercialisation responsable;
- Assurer la mise en vente et la promotion, dans les kiosques, des produits de loterie de Loto-Québec;
- Effectuer la gestion du personnel, incluant notamment l'embauche et la formation;
- Assurer la gestion optimale et profitable des kiosques selon les normes et standards commerciaux établis par Loto-Québec;
- Fournir l'information au public et à la clientèle de Loto-Québec concernant les règlements des jeux ainsi que les politiques et procédures en vigueur;
- Assurer le respect des procédures et directives de Loto-Québec, dont notamment tout code de conduite ou d'éthique en vigueur, de même que toute loi ou règlement régissant la vente de produits de loterie;
- Assurer les heures d'ouverture des kiosques selon le même horaire que les centres commerciaux.

2. Répartition des kiosques :

Un total de 95 kiosques seront disponibles pour l'exploitation de ceux-ci selon les procédures et politiques de Loto-Québec. Les kiosques de vente de loterie sont actuellement répartis de la façon suivante :

Régions	Répartition des villes
Bas St-Laurent et Rive-Sud de Québec	Matane, Rimouski, Rivière-du-Loup et Lévis
Côte-Nord	Baie-Comeau et Sept-Îles
Saguenay	Chibougamau, Alma, Dolbeau-Mistassini, Chicoutimi et Jonquière
Québec	Québec
Trois-Rivières	Shawinigan et Trois-Rivières
Centre du Québec	Drummondville, Victoriaville, St-Hyacinthe et Sorel-Tracy
Etrie	Sherbrooke, Magog et Granby
Rive-Sud de Montréal	Longueuil, Boucherville, Brossard, Laprairie, Beloeil, St-Jean-sur-Richelieu, Chateauguay et Salaberry-de-Valleyfield
Montréal	Lasalle, Pointe-Claire, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, Lachine, Lasalle, Côte Saint-Luc, Montréal, St-Laurent, Mont-Royal, Anjou, St-Léonard, et Montréal-Nord

Régions	Répartition des villes
Laval	Laval
Rive-Nord de Montréal	Joliette, Repentigny, Terrebonne, St-Jérôme, Rosemère et St-Eustache
Gatineau	Gatineau
Abitibi	Amos, Rouyn-Noranda et Val d'Or

La liste des villes par région est à titre indicatif et en aucun cas, ces informations ne doivent pas être interprétées comme un engagement de la part de Loto-Québec. Loto-Québec se réserve le droit d'apporter des modifications à cette liste pour la répartition des villes par région.

3. Attribution des kiosques

À la suite de la qualification des OBNL, Loto-Québec établira la liste des OBNL qualifiées par région et invitera en priorité, les OBNL ayant obtenu le meilleur pointage à la présente qualification à une rencontre d'information et d'échanges, à l'issue de laquelle Loto-Québec prendra une décision basée sur les capacités opérationnelles du proposant ainsi que sur l'acuité de sa vision commerciale, le tout selon les normes et procédures en vigueur à Loto-Québec

Les OBNL qui auront été choisis pour l'exploitation des kiosques de vente de loterie de Loto-Québec ne devront pas figurer au RENA et devront fournir sur demande de Loto-Québec les documents suivants :

- Attestation de revenu Québec;
- Preuve de fonds de roulement fourni par l'institution bancaire du proposant.

SECTION C
FORMULAIRES DE PROPOSITIONS

**Déclaration et engagement
Loto-Québec
Appel de propositions no 16-611**

Le proposant déclare répondre à tous les critères d'admissibilité énoncés dans l'avis de parution du présent document d'appel de propositions.

De plus, le proposant déclare, par les présentes, avoir lu et bien compris le document d'appel de propositions et s'engage par les présentes à respecter toutes et chacune des clauses qui y sont stipulées. Il reconnaît aussi, qu'à la suite de l'adjudication, lesdites clauses de l'appel de propositions constitueront les conditions du contrat entre Loto-Québec et l'adjudicataire, le tout sous réserve des modifications ultérieures acceptées par écrit par Loto-Québec.

Il accuse réception des addenda suivants, qui font partie intégrante du document d'appel de propositions.

Le proposant déclare n'avoir effectué aucune modification au contenu des documents d'appel de propositions qui ont été acquis en format électronique, autre qu'aux endroits qui devaient être spécifiquement complétés par le proposant. Si des modifications aux documents sont constatées, la proposition pourra être rejetée.

Il certifie que sa proposition a été préparée sans qu'il n'y ait eu de communication, d'échanges ou de comparaisons de chiffres ou d'arrangements préalables avec toute personne ou société présentant une proposition en réponse au présent appel de propositions et que par conséquent, sa proposition est juste et n'est pas conditionnelle à une entente secrète ou supercherie.

NOM DU PROPOSANT (NOM INSCRIT AU REGISTRAIRE DES ENTREPRISES DU QUÉBEC)		
NUMÉRO D'ENTREPRISE DU QUÉBEC (NEQ)		
ADRESSE		BUREAU
VILLE	PROVINCE	CODE POSTAL
TÉLÉPHONE		TÉLÉCOPIEUR
ADRESSE ÉLECTRONIQUE		
SIGNATURE DU RESPONSABLE AUTORISÉ		NOM (EN LETTRES MOULÉES)

**Habilitation sécuritaire / Autorisation d'enquête
Loto-Québec et ses filiales
Appel de propositions no 16-611
Fournisseurs et leurs employés**

<input checked="" type="checkbox"/> SITE 1 (LOTO-QUÉBEC, SEJQ - BINGO ET KINZO)	<input type="checkbox"/> SITE 4 (SEJQ - ALV)	<input type="checkbox"/> EMPLOYÉ D'UN FOURNISSEUR JEU	<input type="checkbox"/> EMPLOYÉ D'UN FOURNISSEUR NON-JEU
<input type="checkbox"/> SITE 2 (SCQ, CASINOS, SALONS DE JEUX)	<input type="checkbox"/> SITE 5 (CASILOC)	<input type="checkbox"/> FOURNISSEUR JEU	<input type="checkbox"/> FOURNISSEUR NON-JEU
<input type="checkbox"/> SITE 3 (TECHNOLOGES NTER)		<input type="checkbox"/> SOUS-TRAITANT D'UN FOURNISSEUR JEU	<input type="checkbox"/> SOUS-TRAITANT D'UN FOURNISSEUR NON-JEU

ÉTABLISSEMENT : LOTO-QUÉBEC MONTRÉAL (SIÈGE SOCIAL)

Je soussigné, M. Mme _____, consens à ce que toutes les vérifications jugées appropriées à mon sujet soient effectuées par Loto-Québec, tout tiers désigné par elle ou la Sûreté du Québec. Plus particulièrement, mais sans limiter la généralité de ce qui précède, les enquêtes peuvent porter sur mon dossier de crédit ou d'emploi, la sécurité et mes antécédents judiciaires. À cet effet, je m'engage à fournir tous les renseignements additionnels qui pourraient être exigés par Loto-Québec, tout tiers désigné par elle ou la Sûreté du Québec. Ces renseignements seront utilisés uniquement pour des relations d'affaires me liant, le cas échéant, à Loto-Québec ou à l'une de ses filiales. Loto-Québec traitera ces renseignements dans le respect des dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, L.R.Q., chapitre A-2.1.

Aucune poursuite ni aucun recours devant quelque tribunal que ce soit ne pourra être intenté contre Loto-Québec ou l'une de ses filiales ni contre tout tiers désigné par elle en raison de toute enquête liée à la présente.

ANNÉE	MOIS	JOUR
DATE		

OBLIGATOIRE SIGNATURE DE LA PERSONNE QUI FAIT L'OBJET DES VÉRIFICATIONS

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS			
PRÉNOM		NOM	
ADRESSE COMPLÈTE		APPARTEMENT	DEPUIS ANNÉE MOIS JOUR
VILLE		PROVINCE	CODE POSTAL
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE RÉSIDENTIEL IND. RÉGIONAL		NUMÉRO DE TÉLÉPHONE CELLULAIRE IND. RÉGIONAL	
ADRESSE PRÉCÉDENTE			
DATE DE NAISSANCE ANNÉE MOIS JOUR	NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE*	NUMÉRO DE PERMIS DE CONDUIRE*	

* À COMPLÉTER LORSQUE LA LOI S'APPLIQUE (CASINOS SEULEMENT ET SALONS DE JEUX SLVQ)

RENSEIGNEMENTS SUR L'EMPLOYEUR OU LA COMPAGNIE			
NOM DE L'EMPLOYEUR OU DE LA COMPAGNIE		TRAVAILLEUR AUTONOME <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	ENREGISTRÉ AU REQ <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
ACTIVITÉ DE LA COMPAGNIE		NUMÉRO AU REQ	
ADRESSE COMPLÈTE DE LA COMPAGNIE		FONCTION OCCUPÉE	
VILLE		PROVINCE	BUREAU/ÉTAGE
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE IND. RÉGIONAL		NUMÉRO DE TÉLÉCOPIEUR IND. RÉGIONAL	À L'EMPLOI DEPUIS ANNÉE MOIS JOUR

POUR USAGE INTERNE, À COMPLÉTER PAR L'APPROVISIONNEMENT

SIGNATURE DE L'AGENT D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE	POSTE TÉLÉPHONIQUE	DATE ANNÉE MOIS JOUR

LE GÉNÉRIQUE MASCULIN EST UTILISÉ SANS AUCUNE DISCRIMINATION ET UNIQUEMENT DANS LE BUT D'ALLÉGER LE TEXTE.

Directives pour compléter les formulaires d'enquêtes « Habilitation sécuritaire / Autorisation d'enquête »

Enquête Québec

Vous devez compléter le formulaire « **Habilitation sécuritaire / Autorisation d'enquête** »

À l'en-tête du formulaire, la colonne de droite doit indiquer si le formulaire d'enquête est complété pour un employé (ouvrier) de fournisseur jeu ou non-jeu, pour un fournisseur jeu ou non-jeu (compagnie/administrateur) ou pour un sous-traitant de fournisseur.

Dans la partie « **Renseignements personnels** » du formulaire, vous devez compléter les informations personnelles de l'individu (salarié ou administrateur de la compagnie).

Dans la partie « **Renseignements sur l'employeur ou de la compagnie** », vous devez compléter seulement le *nom de l'employeur*, êtes-vous *travailleur autonome* et *fonction occupée par le salarié* du fournisseur.

Par contre, pour l'administrateur du fournisseur, vous devez compléter toute la partie du bas pour que l'on puisse avoir les coordonnées de la compagnie et le titre de l'administrateur au sein de la compagnie.

**Questionnaire
Loto-Québec
Appel de propositions no 16-611**

Question 1 : Gestion de plusieurs kiosques :

Le proposant doit démontrer qu'il a les compétences requises et qu'il possède la capacité et l'expérience nécessaires pour effectuer l'exploitation de plusieurs kiosques de vente de loterie en même temps. Il doit donc expliquer la structure organisationnelle qu'il utilisera ou qu'il mettra en place pour y arriver. (Ex : coordonnateur, gérant / assistant –gérant, moyens de communication, contrôle et mesure des résultats, fréquence des visites etc.).

<i>Maximum 2 pages</i>

Question 2 : Gestion du personnel

Le proposant doit décrire comment il entend assurer une gestion optimale de son personnel afin d'offrir des services uniformes en tout temps dans l'ensemble de ses kiosques. (Ex. : embauche ou postes à combler, formation, banque d'employés, etc.).

<i>Maximum 2 pages</i>

NOM DU PROPOSANT (NOM INSCRIT AU REGISTRAIRE DES ENTREPRISES DU QUÉBEC)	
SIGNATURE DU RESPONSABLE AUTORISÉ	DATE

**Liste des kiosques sélectionnés
Loto-Québec
Appel de propositions no 16-611**

Le proposant doit indiquer les régions pour lesquelles il est intéressé à effectuer l'exploitation des kiosques de vente de loterie de Loto-Québec.

À défaut de ne rien indiquer dans le choix des régions, Loto-Québec considérera que le proposant n'est pas intéressé par le choix de ces régions.

Régions	Sélection	
Bas St-Laurent et Rive-Sud de Québec	Oui : <input type="checkbox"/>	Non : <input type="checkbox"/>
Côte-Nord	Oui : <input type="checkbox"/>	Non : <input type="checkbox"/>
Saguenay	Oui : <input type="checkbox"/>	Non : <input type="checkbox"/>
Québec	Oui : <input type="checkbox"/>	Non : <input type="checkbox"/>
Trois-Rivières	Oui : <input type="checkbox"/>	Non : <input type="checkbox"/>
Centre du Québec	Oui : <input type="checkbox"/>	Non : <input type="checkbox"/>
Estrie	Oui : <input type="checkbox"/>	Non : <input type="checkbox"/>
Rive-sud de Montréal	Oui : <input type="checkbox"/>	Non : <input type="checkbox"/>
Montréal	Oui : <input type="checkbox"/>	Non : <input type="checkbox"/>
Laval	Oui : <input type="checkbox"/>	Non : <input type="checkbox"/>
Rive-Nord de Montréal	Oui : <input type="checkbox"/>	Non : <input type="checkbox"/>
Gatineau	Oui : <input type="checkbox"/>	Non : <input type="checkbox"/>
Abitibi	Oui : <input type="checkbox"/>	Non : <input type="checkbox"/>

NOM DU PROPOSANT (NOM INSCRIT AU REGISTRAIRE DES ENTREPRISES DU QUÉBEC)	
SIGNATURE DU RESPONSABLE AUTORISÉ	DATE